



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 28 mars 2019

Romainville adopte son budget 2019 et diminue le taux de la taxe foncière

Le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2019, mercredi 27 mars 2019. Romainville étant dans une bonne situation économique et financière, la majorité municipale a pu présenter un budget conforme au projet de ville qu'elle défend. Un projet au service de l'amélioration du cadre de vie et du quotidien des habitant.e.s, sans atteinte du pouvoir d'achat en diminuant le taux municipal de la taxe foncière.

La gestion raisonnée des ressources permet, pour la dixième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux. Cette année, la Municipalité va même plus loin en prenant la décision de diminuer le taux municipal de la taxe foncière de 1% en 2019 puis à nouveau en 2020. C'est un véritable geste envers les habitant.e.s car 7000 personnes payent la taxe foncière. Les taux municipaux, qui comprend la diminution de la taxe foncière, ont été adoptés par 26 voix pour (majorité municipale), 5 abstentions (groupe PCF - Front de gauche) et 3 voix contre (Groupe LR-Udi-MoDem).

Ces efforts atténueront la revalorisation des bases d'imposition décidée par le parlement dans le but de préserver le pouvoir d'achat des Romainilloi.es. C'est également dans cette optique qu'ont été décidés le versement d'une prime exceptionnelle aux agent.e.s touchant moins de 2000€ nets mensuels ainsi que la non-augmentation des tarifs municipaux en 2019.

En plus d'affirmer ce principe de protection, la Ville continue de défendre un service public local de qualité.

Contact Presse :

Cyril Anthéaume

01 49 15 55 49 / 06 14 18 59 15

cantheaume@ville-romainville.fr

www.ville-romainville.fr